



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JURA ALSACIEN

PROCES-VERBAL

**de la SEANCE du CONSEIL de la COMMUNAUTE
du 12 juillet 2006 à 19h - petite salle du gymnase de Ferrette**

Sous la Présidence de M Joseph Gissinger, Président.
Sont présents : 32 membres

Assistent également : Mme Françoise METZGER
Mlle Claudine RUETSCH
M Philippe CHUDANT

Presse : DNA/ALSACE

Le Président ouvre la séance ordinaire à 19h15.

L'ordre du jour a été arrêté comme suit :

1. Approbation du Procès Verbal de la séance du 30 mars 2006

2 ORDURES MENAGERES

- 2.1 Rapport annuel Ordures Ménagères 2005
- 2.2 Adoption cahier des charges renouvellement marché OM
- 2.3 DM Création plate forme de collecte

3. PISCINE

- 3.1 Etude faisabilité énergie solaire thermique
- 3.2 Schéma Directeur Piscine Sundgau
- 3.3 DM, dégâts grêle toiture piscine

4. TELEPHONIE

- 4.1 Avenant marché de travaux CEGELEC

5. DEFINITION INTERET COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Approbation statuts suite à définition de l'intérêt communautaire

6. FINANCES

- 6.1 DM Crédit pour paiement participation piste cyclable
- 6.2 Transport élèves 2006-2007, choix du transporteur
- 6.3 Renouvellement contrat fourniture gaz gymnase
- 6.4 Avenant Ets Dietlin Marché de travaux gymnase

7. CONSTRUCTION MAISON DU TOURISME/COMPLEXE COMMUNAUTAIRE

- 7.1 Attribution marchés de travaux
- 7.2 Mise à disposition locaux au Conseil Général

8. DIVERS

- 8.1 Etude d'intégration du plan d'eau de Courtavon
- 8.2 Extension Ets Vissal
- 8.3 Parking complémentaire piscine sur ban Vieux Ferrette
- 8.4 Location salle scolaire Bât Elan
- 8.5 Renouvellement convention Palmrain
- 8.6 Participation budget de fonctionnement : Pays du Sundgau, PAIO, PFIL

Le Président de la CCJA remercie l'ensemble des participants de leur présence en cette période de vacances estivales.

Propos liminaires :

Débat sur le périmètre des intercommunalités dans le Sundgau :

Le Président fait une brève synthèse des différentes réunions qui se sont tenues concernant ce sujet d'actualité pour les Communautés de Communes. Le redéfinition des périmètres entreprise sous la tutelle des services de l'Etat doit aboutir à un redécoupage, favorisant une intercommunalité à territoires continus et de taille géographique et humaine pertinente.

La CCJA, forte de 24 communes représentant 10 000 habitants, forte d'un territoire cohérent situé à l'extrême sud du département fait figure d'exemple parmi les huit communautés de communes du Sundgau et ne serait au premier abord non concernée par une redéfinition de son périmètre. Cependant, le Président exprime la volonté de suivre ce débat au plus près pour que si redécoupage il y a, la CCJA ne se retrouve pas « en concurrence » au niveau du Sundgau avec des Communautés de Communes de taille et de moyens plus importants.

Réseau d'écoles du Jura Alsacien :

Les représentants du réseau d'école, accompagné de M L'Inspecteur de la circonscription d'Altkirch, ont exprimé le souhait d'une prise en charge de la maintenance des postes informatiques des différentes écoles primaires et maternelles de la CCJA. Pour l'instant, la maintenance des postes informatiques utilisés par les élèves est aléatoire en fonction des choix et moyens mis en place par les communes ou syndicats scolaires. Une centaine d'ordinateur serait concernée. La volonté pour le réseau d'école est de choisir un prestataire à même d'assurer la maintenance de ce parc sur simple demande des enseignants. Ainsi chaque école bénéficierait d'une solution à ces problèmes de fonctionnement. Le renouvellement matériel restant à la charge des communes ou syndicats scolaires. Le Président exprime le souhait d'augmenter la participation de la Communauté de Communes du Jura Alsacien au financement du réseau des écoles de 15 000 à 21 000 € par an à compter de l'année 2007. Ce sujet sera débattu lors des orientations budgétaires à venir.

Ecole de Musique « Le Bœuf sur le toit » :

Cette nouvelle école de Musique, créée à Ferrette, bénéficiera, sur le même principe que les autres associations culturelles et sportives, d'une aide de la CCJA au bénéfice des enfants et jeunes de moins de 18 ans sur une partie des cotisations de ces derniers.

Permis de construire Maison du Tourisme et Hôtel Communautaire :

Le Président informe l'ensemble de l'assemblée que la Commune de Ferrette a délivré le permis de construire concernant la construction de la Maison du Tourisme et du Siège de la CCJA avec avis favorable le 6 juillet 2006.

Après ces propos introductifs, M Le Président aborde l'ensemble des points fixés à l'ordre du jour.

1. APPROBATION du PROCES-VERBAL de la séance du 30 mars 2006

Le Compte-rendu de la séance du Conseil de la CCJA du 30 mars 2006 n'a pas fait l'objet d'observations. Le Président le met aux voix. Il est approuvé à l'unanimité.

2. ORDURES MENAGERES

2.1 Rapport annuel Ordures Ménagères 2005

VU le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

Ayant pris connaissance du rapport annuel de l'année 2005 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets présenté par M. Linder, Vice-Président chargé du service des ordures ménagères;

Les délégués du Conseil de la Communauté ont pris acte de ce rapport annuel composé d'indicateurs techniques et financiers.

Ce rapport sera diffusé aux 24 maires des communes membres de la Communauté de Communes du Jura Alsacien et communiqué à leur Conseil Municipal respectif.

M Christian Rauch, délégué de la commune de Wolschwiller, s'interroge sur l'augmentation constante des tonnages collectés malgré les campagnes d'information pour inciter à la réduction des déchets. Il est intéressant de réfléchir à des solutions permettant d'améliorer la collecte et d'optimiser les tonnages afin de réduire ou de contenir le prix du service mais M Rauch souhaiterait également que se mette en place une réflexion permettant de limiter la production de déchets. Il ne s'agit pas simplement de gérer le service au mieux pour contenir le coût mais également, dans un souci environnemental, d'être performant à la source en terme de limitation de production de déchets. Il remarque aussi que les efforts fait par la CJA en matière de communication (guide du tri, spécial OM, site Internet...) n'ont que peu d'effets. Ces supports de communication étant des « classiques » leur impact auprès des populations reste limité.

2.2 Adoption cahier des charges renouvellement marché

Vu les explications de M Linder, Vice Président en charge de la gestion du service Ordures Ménagères, informant le Conseil de la Communauté qu'il y a lieu de lancer une nouvelle procédure pour la réattribution des différents lots relatif aux marchés de ramassage des déchets à compter de janvier 2007.

Vu les conclusions du groupe de travail en charge de réfléchir et de proposer des variantes à l'organisation actuelle de la collecte, du transport et de l'élimination des déchets.

Ayant pris connaissance de la dévolution des prestations relatives aux marchés de ramassage sélectif des déchets

Après en avoir délibéré, Le Conseil de la Communauté,

DECIDE D'APPROUVER

- Le lancement d'un appel public à la concurrence par appel d'offres ouvert élargi à la Communauté Européenne
- La dévolution des prestations en 3 lots séparés

Lot N°1 : Ramassage simultané des déchets des ménages et assimilés et des papiers cartons dans un bac et des plastiques creux et ELA dans un autre bac une fois par semaine en porte à porte en alternant une semaine sur deux le ramassage des papiers cartons et plastiques creux/ELA

Option 1 :

Collecte en porte à porte et transport

- des déchets des ménages une fois par semaine et en alternance une semaine sur deux :
- les **ELA mélangés aux papiers cartons**
- les plastiques creux

Option 2 :

- Collecte en porte à porte et transport
- du tri sélectif : papiers cartons et des plastiques en alternance une semaine sur deux
- collecte en apport volontaire**
- **des déchets des ménages** dans des conteneurs au sein des communes

Option 3 :

Collecte en porte à porte :

- des déchets des ménages dans des conteneurs au sein des communes une fois par semaine
- collecte en apport volontaire**
- **du tri sélectif** (papiers-cartons et plastiques dans des conteneurs au sein des communes)

Option 4 :

Collecte en apport volontaire

- **des déchets des ménages** dans des conteneurs au sein des communes
- du **tri sélectif** (papiers-cartons et plastiques) dans des conteneurs au sein des communes

Lot N°2 : Ramassage des objets encombrants deux fois par an, collecte , transport et traitement

Option 1 : en porte à porte

Option 2 : sur site 3 fois par an

Lot N°3 : Ramassage des appareils de réfrigérations domestique deux fois par an, collecte, transport et traitement

Option 1 : en porte à porte

Option 2 : sur site 3 fois par an

La période d'exécution des marchés est fixée pour une durée maximum de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2007. Le délai ferme d'exécution est fixé à 2 ans avec possibilité de trois reconductions annuelles tacites

D'ORGANISER une consultation afin de renouveler les services portant sur le traitement des plastiques, des papiers cartons, des ELA, la collecte et le traitement des produits toxiques, la collecte et le traitement du verre, la collecte et le traitement des déchets verts, la collecte et le traitement de la ferraille.

D'AUTORISER Le Président à signer les marchés ainsi que toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent

2.3 DM Création plate forme de collecte

Vu les explications de M Brugger Maire de la Commune de Ligsdorf, quant à sa volonté de créer sur sa commune une place permettant d'accueillir et de regrouper les différents containers destinés à recevoir les déchets collectés en apport volontaire

Vu les compétences de la Communauté de Communes en matière de collecte, de transport et de traitement des déchets

Après en avoir délibéré, Le Conseil de la Communauté,

DECIDE D'APPROUVER

- La création d'une place destinée à l'accueil des containers apport volontaire sur la commune de Ligsdorf
- Que la Communauté de Communes assure la maîtrise d'ouvrage pour la création de ce site pour un investissement estimé hors taxe de 10 150 €

- La demande de toutes subventions possibles pour la réalisation de cet aménagement
- La décision modificative budgétaire au budget ordures ménagères exercice 2006 section d'investissement :
Dépense : article 23.18 autre immos corporelles en cours + 12 500 €.
Recette : article 10.222 FCTVA + 2000 €, article 13.18 subventions autres 10 500 €
- D'approuver le plan de financement de cette opération. Les travaux seront financés par les aides octroyées à la Communauté de Communes et par la participation de la commune de Ligsdorf.

3. PISCINE

3.1 Etude de faisabilité énergie solaire thermique

Vu les explications de M Le Président quant au résultat de l'étude chauffage bois,

Vu l'intérêt de compléter cette étude initiale énergie bois par une étude permettant de mesurer l'incidence du recours à l'énergie solaire pour la production d'eau chaude de bassin et d'eau chaude sanitaire afin d'optimiser le fonctionnement de la piscine de Ferrette sur le plan de la consommation énergétique et afin de lutter également contre le rejet de substances à effet de serre.

Après en avoir délibéré, Le Conseil de la Communauté,

DECIDE D'APPROUVER

- La réalisation d'une étude de faisabilité pour l'utilisation de l'énergie solaire thermique pour les installations de production d'eau chaude sanitaire et de chauffage du bassin
- La demande de toutes subventions possibles pour la réalisation de cette étude
- Le lancement d'une consultation auprès de bureaux d'étude répondant au cahier des charges de la Région Alsace

D'AUTORISER Le Président à signer les devis ainsi que toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent

3.2 Schéma directeur piscines Sundgau

Dans le cadre de l'étude du schéma directeur pour le devenir des piscines dans le Sundgau ont été rendu les premières conclusions sur l'existant par le bureau d'étude Amex. Il s'agit maintenant de poursuivre l'analyse en travaillant un scénario : Investissement, Fonctionnement, Aspects Organisationnels, à même de répondre aux besoins des huit communautés de communes.

Le choix du scénario retenu est le suivant :

- Construction d'une piscine nouvelle, centrale géographiquement pour le Sundgau
- Reconstruction ou remise en état de la piscine de Tagolsheim
- Remise en état de la piscine de Ferrette

Les piscines de Ferrette et Tagolsheim conserveraient une orientation majoritairement scolaire. La nouvelle piscine aurait un caractère polyvalent, répondant aux demandes diverses des usagers aujourd'hui (natation, bébé nageurs, détente.....)

Les conclusions de ce scénario approfondi doivent être rendues dernier trimestre 2006. Mais les questions d'investissement, de gestion, de fonctionnement devront aboutir à la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique ou faire l'objet d'une délégation de service public vu l'importance de ces équipements au niveau du Sundgau.

3.3 DM Dégâts grêle toiture piscine

Vu les explications de M Le Président quant aux conséquences de l'orage de grêle du dimanche 25 juin 2006 qui a endommagé partiellement ou totalement une soixantaine de hublots situés en toiture de la piscine de Ferrette,

Vu les crédits insuffisants inscrits en section d'investissement du budget principal 2006 de la Communauté de Communes pour permettre la prise en charge des dégâts.

Après en avoir délibéré, Le Conseil de la Communauté,

DECIDE D'APPROUVER

La décision modificative budgétaire portant sur le budget principal de la Communauté de Communes exercice 2006

Section de fonctionnement :

Recette, article 77.88, produit exceptionnel : + 21 000 €

Dépense, virement section investissement, compte 023 : + 21 000 €

Section d'investissement :

Dépense, article 23.15, travaux piscine : + 21 000 €

Recette, article 021, virement de section de fonctionnement : + 21 000 €

D'AUTORISER Le Président à signer les devis ainsi que toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent

4. TELEPHONIE

4.1 Avenant marché de travaux CEGELEC

Vu les explications de M Le Président quant aux modifications faites par l'entreprise CEGELEC dans l'exécution du marché de travaux pour la construction des pylônes destinés à recevoir les équipements actifs des opérateurs en téléphonie dans le cadre de la couverture des « zones blanches »

Vu les prestations modifiées

Site de Winkel : + 4 908,29 €HT

Changement clôture, quantitatifs supplémentaires lors des terrassements et de la plateforme béton, mise à la terre du pylône, balisage diurne en usine, étude de sol complémentaire suite à déplacement pylône, portail clôture

Site de Lucelle : - 7 870,27 €HT

Suppression de la « cabane » en bois pour abriter locaux techniques opérateurs.

Site de Levoncourt : + 2 961,98 €HT

Tranché EDF raccordement poteau avec dalle béton, fourreau supplémentaire, piquet de mise à la terre complémentaire, balisage diurne du pylône

Montant et variation engendrée :

Entreprise : CEGELEC

Avenant N°1

Montant Marché HT : 213 000 €

Montant Avenant : 0 €

Variation : 0%

Après en avoir délibéré, Le Conseil de la Communauté,

DECIDE D'APPROUVER

L'avenant N°1 portant sur le marché de travaux de l'entreprise CEGELEC

D'AUTORISER Le Président à signer l'avenant ainsi que l'ensemble des pièces administratives et financières qui s'y rapportent

Concernant la question de réception du signal de Bouygues Télécom sur la commune de Lucelle et le fait de basculer sur le réseau Bouygues suisse cela n'est pas du à un dysfonctionnement du pylône installé par la CCJA sur le stationnement du centre européen. Lorsque qu'un usager du réseau Bouygues se rend à Lucelle il bascule sur le réseau suisse du fait que la continuité du signal Bouygues n'est pas assurée entre Winkel et Lucelle. Un courrier sera adressé aux opérateurs pour que l'ensemble des sites soit en service pour l'inauguration prévue en septembre 2006.

5. DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

5.1 Approbation nouveaux statuts suite à définition de l'intérêt communautaire

Vu les explications de M Le Président quant à la nécessité pour la Communauté de Communes du Jura Alsacien de préciser dans ses statuts la notion d'intérêt communautaire au sein des différentes compétences qu'elle est amenée à exercer

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté

DECIDE D'APPROUVER

La modification statutaire portant sur les points précisés en annexe

INFORME l'ensemble des maires des communes appartenant au territoire de la Communauté de Communes de la nécessité pour l'ensemble des Conseils Municipaux de délibérer, pour adopter ou rejeter les modifications statutaires, avant le 18 août 2006.

M Libis, Maire de Linsdorf, exprime son inquiétude face à la fermeture de l'antenne de la Direction Départementale de l'Équipement à Ferrette et notamment du service d'instruction des Permis de Construire. Il regrette que ce service n'ait pu être maintenu au niveau du canton. Les questions d'instruction des demandes de permis de construire restent un élément délicat pour un Maire et il est important d'avoir un interlocuteur de proximité pouvant apporter une réponse rapide. Il aurait souhaité que soit débattu lors de la procédure de révision des statuts la question de la prise de compétence par la CCJA de l'instruction ou pré instruction des permis de construire. M Le Président précise que cette demande rejoint celle exprimée par M Libis, Maire de Fislis, quant à la question de prise de compétence par la CCJA de la gestion des réseaux et station d'assainissement. Sur la question de l'assainissement, vu la complexité des travaux, il est préférable de laisser les communes maîtres d'ouvrage. D'autant qu'elles peuvent profiter de ces travaux pour les lier à des travaux de voiries ou d'enfouissements de réseaux.

Il informe que la question de prise de compétences nouvelles par la CCJA sera débattue après la procédure de révision afin de ne pas ajouter aux questions de toilettage des statuts actuels les questions de prises de compétences nouvelles.

6. FINANCES

6.1 DM Crédit pour paiement piste cyclable

Vu les explications de M Le Président quant à la Convention passée avec le Conseil Général du Haut Rhin concernant le financement de la piste cyclable reliant la commune d'Oltingue à celle de Raedersdorf, convention précisant que la Communauté de Communes participera à hauteur de 5% au financement de cet équipement

Vu la réalisation des travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté

DECIDE D'APPROUVER

La participation financière de la Communauté de Communes du Jura Alsacien à hauteur de 5% du montant des travaux pour un montant de 8 651 €

La décision modificative budgétaire portant sur le budget principal de la Communauté pour l'exercice 2006

En section de fonctionnement

Dépenses

Article 022, dépenses imprévues : - 9000 €

Article 023, virement section d'investissement : + 9 000 €

En section d'investissement

Dépenses

Article 20413 : + 9000 €

Recettes

Article 021 virement de section de fonctionnement : + 9 000 €

6.2 Transport élèves 2006-2007, choix du transporteur

Les élèves du primaire des 24 communes membres de la CCJA ainsi que des 3 communes de Durmenach, Roppentzwiller et Werentzhouse rattachées à la Communauté par convention en ce qui concerne les affaires scolaires ainsi que des élèves de Mooslargue (rattachés à Liebsdorf) bénéficient de séances hebdomadaires de natation à la piscine intercommunale de Ferrette, d'activités sportives en salle pour les primaires .

Ces mêmes élèves ainsi que les élèves de maternelles bénéficient également de l'opération « évènements écoles primaires/maternelles » au moins une fois par trimestre scolaire. Ces actions peuvent, le cas échéant, se substituer aux séances hebdomadaires de piscine ou des activités sportives en salle et doivent permettre une ouverture culturelle aux élèves de nos écoles rurales.

Par ailleurs, la Communauté de Communes a notamment en charge le fonctionnement de la CLIS, installé depuis la rentrée scolaire de septembre 2003, dans le nouveau bâtiment scolaire spécialisé sis 1 rue Alphonse Jenn à Ferrette situé près de la piscine. Cette classe est rattachée à l'école primaire de Ferrette Pour favoriser les échanges et notamment l'insertion des élèves en difficulté, la Communauté va mettre en place une navette Ferrette (piscine) – Ferrette (école primaire Ferrette)

Pour assurer le service de transport, la Communauté de Communes du Jura Alsacien confie le ramassage des élèves à un transporteur .

VU la délibération n°972 du 22 mai 2006 par laquelle le Bureau a décidé de lancer une consultation pour le service du transport des élèves pour l'année scolaire 2006/2007

CONSIDERANT qu'il a été procédé à une consultation auprès de transporteurs pour la nouvelle année scolaire 2006//2007 ;

VU les offres de service réceptionnées ;

Après analyse des offres et après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,

DECIDE DE RETENIR

▫ LE TRANSPORTEUR Sundgau Voyages de Pfetterhouse, entreprise la moins disante pour effectuer le transport des élèves pour l'année scolaire 2006/2007 pour les activités de natation, de sport en salle, des évènements écoles et des élèves de la CLIS

▫ Le prix fixé à

- 78.95 € HT par créneau piscine et sport en salle
- pour les évènements écoles primaires et maternelles ce prix de base pourra être revu en fonction de l'action programmée
- 28.80 € HT par navette pour le transport des élèves de la CLIS Ferrette-Ferrette

AUTORISE le Président à signer le contrat avec le transporteur Sundgau Voyages pour l'année scolaire 2006/2007.

6.3 Renouvellement contrat fourniture gaz gymnase

Ayant entendu le Président quant à la nécessité de renouveler le marché de fourniture en énergie gaz pour le gymnase de Ferrette arrivé à terme.

Vu l'ouverture des marchés pour la fourniture d'énergie au sein des collectivités

Vu l'obligation de mise en concurrence des fournisseurs

Après analyse des offres et après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,

DECIDE DE RETENIR

L'entreprise EDF pour la fourniture en énergie gaz du gymnase de Ferrette pour un montant annuel de 14 084 €TTC, prix non révisable, basé sur une consommation estimée de 340 000 Kwh par an.

D'AUTORISER

Le Président à signer un contrat de trois ans ferme et non révisable avec l'entreprise EDF avec date d'effet au 1^{er} septembre 2006

6.4 Participation budget de fonctionnement : Pays du Sundgau, PAIO, PFIL

Le Président expose :

Dans le cadre du soutien financier annuel apporté par la Communauté de Communes du Jura Alsacien aux budgets de fonctionnement du Pays du Sundgau, de la PFIL et de la PAIO et suite à la décision prise par le Conseil d'Administration du Pays du Sundgau, il est proposé de scinder les contributions de la CCJA de manière distincte aux trois organismes sans avoir recours à l'association du Pays du Sundgau comme intermédiaire pour les versements à la PFIL et la PAIO.

Le Conseil de la Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE

Le Président à verser les participations annuelles de la Communauté de Communes au Pays du Sundgau, à la PFIL et à la PAIO sous forme distincte.

DIT

Que les crédits relatifs à ces participations sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2006 article 6280.

6.5 Avenant Ets Dietlin Marché de travaux gymnase

Dans la cadre du marché de travaux passé avec l'entreprise Dietlin de Ferrette concernant le lot N°1 relatif aux terrassements et VRD pour le projet de construction du gymnase de Ferrette

Ayant entendu les explications du Président quant à la nécessité de prendre en compte des moins-values dues à la non exécution de l'engazonnement des talus pour un montant de - 1 628,80 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,

DECIDE D'AUTORISER

Le Président à signer l'avenant de travaux N°2 portant sur la régularisation définitive du marché de travaux de l'entreprise Dietlin, lot N°1 pour un montant de – 1 628,80 €

Montant marché initial : 42 519,60 €

Montant avenant N°2 : - 1 628,80 **Variation :** - 3.82%

Nouveau Montant : Marché initial + avenant N°1 – avenant N°2 : **42 090,80 €**

D'INFORMER les membres de la commission d'appel d'offre dans le cadre des avenants inférieurs à 5% du montant hors taxe du marché initial

7. CONSTRUCTION MAISON DU TOURISME/COMPLEXE COMMUNAUTAIRE

7.1 Attribution marché de travaux

Le Président expose :

En séance du 30 mars 2006, le Conseil de la Communauté a approuvé l'APD de l'opération de construction de la Maison du Tourisme et du complexe communautaire à Ferrette et a notamment autorisé à lancer l'appel d'offres de la consultation des entreprises ;

Ayant pris connaissance du procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 10 juillet 2006 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,

DECIDE d'ATTRIBUER LES LOTS (offres les moins disantes) comme suit :

Lot	Dénomination	Entreprise	Montant base I
00	DEMOLITION	ENCER - ROPPENTZWILLER	4 106,40
01	GROS-ŒUVRE	BROGLE - ALTKIRCH	598 000,00
02	FONDACTIONS PROFONDES	KELLER - ENTZHEIM	46 000,00
03	ETANCHEITE	SOPREMA - MULHOUSE	93 000,00
04	MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM	LOICHOT - DAMPIERRE-LES-BOIS	108 784,06
05	VOLETS ROULANTS ET STORES	LOICHOT - DAMPIERRE-LES-BOIS	19 507,00
06	ELECTRICITE-COURANTS FAIBLES	PARELEC - WALHEIM	134 697,77
07	SANITAIRE	HEINIS - WALDIGHOFFEN	44 400,00
08	CHAUFFAGE-VENTILATION	HEINIS - WALDIGHOFFEN	137 298,40
09	ASCENSEUR	OTIS - STRASBOURG	23 400,00
10	ISOLATION-CLOISONS	CILIA - MARCKOLSHEIM	47 000,00
11	MENUISERIE INTERIEURE	MEYER - BLOTZHEIM	49 000,00
12	SERRURERIE	ROMAN - RANSPACH-LE-BAS	8 000,00
13	CHAPE	PASSADORI - PFETTERHOUSE	12 311,97
14	CARRELAGE-FAÏENCE	CAMPEIS - COLMAR	14 422,06
15	REVETEMENT DE SOL	COMPTOIR DES REVETEMENTS DE L'EST - ILLKIRCH	24 686,12
16	PLAFOND SUSPENDU	PLASTISOL - WITTELSHEIM	14 000,00
17	PEINTURE	ANTONY - LIGSDORF	12 788,80
18	VRD	ENCER - ROPPENTZWILLER	81 869,43
19	ESPACES VERTS	GILG - WETTOLSHEIM	18 815,86
20	NETTOYAGE	CONSTRUIRE NETTOYAGE - MULHOUSE	1 990,00
	TOTAL		1 494 077,87

DE RETENIR

Les options suivantes

Lot	Dénomination	Objet	Montant HT
03	ETANCHEITE	Dôme translucide sur toiture	720,00
05	VOLETS ROULANTS ET STORES	Automatisation électriques volets roulants (22 pièces)	1 307,11
06	ELECTRICITE-COURANTS FAIBLES	Electrification volets roulants	900,24

11	MENUISERIE INTERIEURE	Meuble de rangement OT, plan de travail cafétéria	3 000,00
12	SERRURERIE	Main courante inox	1 390,12
16	PLAFOND SUSPENDU	Plage en plâtre	314,61
	TOTAL		7 632,08

D'APPROUVER

Le coût global de l'opération détaillé comme suit :

Total Travaux avec options 1 501 709,95 € HT

Prestations intellectuelles, divers et imprévus 410 877,05 € HT

Montant total de l'opération hors taxe : 1 912 587 € HT

D'APPROUVER.

Le Plan de financement joint en annexe, précisant qu'en cas de diminution des subventions attendues, la Communauté de Communes augmentera d'autant sa participation

D'AUTORISER le Président à signer les marchés, les pièces contractuelles et financières correspondants

7.2 Mise à disposition locaux au Conseil Général du Haut Rhin

Le Président informe les membres de l'assemblée que dans le cadre du projet de construction du complexe communautaire le Conseil Général du Haut Rhin, par courrier adressé à la CCJA par M Le Président du Conseil Général, est favorable à l'utilisation d'un espace au sein du complexe.

8. DIVERS

8.1 Etude intégration plan d'eau de Courtavon

Les premières conclusions ont été présentées aux membres du groupe de travail par le bureau d'étude MADINFOR le 4 juillet 2006. Ce premier travail permet de préciser les aspects de gestion de même que les questions posées par la gestion actuelle de cet équipement en terme d'accueil, de remise à niveaux....

Le Président se dit satisfait du travail fourni et constate que le bureau d'étude a parfaitement saisi la problématique.

La prochaine étape est la présentation de ces conclusions à l'ensemble des membres du Conseil et des membres du syndicats en charge de la gestion du plan d'eau. La date est fixée au mardi 12 septembre 2006 à 18h30 au plan d'eau à Courtavon.

8.2 Extension entreprise Vissal

Le Président informe que l'entreprise Vissal installée sur le ban de la commune de Linsdorf connaît un accroissement de ses locaux engendrant la création de quatre emplois.

8.3 Parking complémentaire piscine sur ban Vieux Ferrette

Le Président expose :

Suite au projet d'aménagement et de création d'un lotissement sur le ban de la commune de Vieux Ferrette, il est proposé par l'aménageur de vendre à la Communauté de Communes un terrain situé en bordure de voirie rue des Habsbourg afin de permettre la création de parking destiné à desservir les équipements communautaires.

Le Conseil de la Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE

Le Président à se renseigner plus en aval sur les modalités d'acquisition de cet espace foncier par notamment l'obtention des informations concernant les surfaces, les références parcellaires et le coût d'acquisition.

8.4 Location salle scolaire bâtiment Elan

Le Président expose :

Suite à l'ouverture d'une salle de classe supplémentaire, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2006, au sein du RPI des communes de Koestlach et Vieux Ferrette et à la nécessité pour ce RPI de se doter d'une salle de classe supplémentaire pour accueillir les élèves, il est proposé que le syndicat des affaires scolaires des communes de Koestlach et Vieux Ferrette loue, à la Communauté de Communes du Jura Alsacien, la salle de classe disponible au sein du bâtiment Elan

Le Conseil de la Communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'accepter la location de cette salle par le syndicat des affaires scolaires de Koestlach et Vieux Ferrette moyennant un loyer de 250 € par mois, charges comprises, pour l'années scolaire 2006-2007

AUTORISE

Le Président à signer la convention de location entre le syndicat et la Communauté de Communes

8.5 Renouvellement convention Palmrain

Le Président expose :

Le Comité Directeur d'Infobest Palmrain a approuvé le projet de convention partenariale, permettant le financement de l'instance pour la période 2007-2010

La participation financière de la Communauté de Communes du Jura Alsacien, qui est un des partenaires français, pour la phase 2007-2010 est fixée à 1 275 € par an.

Suite aux interrogations de nombre d'élus quant à la plus value apportée par cet organisme en terme de coopération transfrontalière et notamment en terme de services aux habitants et entreprises dans leurs démarches touchant à des aspects de procédures et réglementations transfrontalières.

Le Conseil de la Communauté après en avoir délibéré

DECIDE

D'accepter le renouvellement de cette convention pour une période d'un an, soit l'année 2007, afin de se donner les moyens de vérifier la pertinence de l'action de cet organisme. Si cet organisme refuse ce partenariat établi sur la base d'une année, la Communauté de Communes ne renouvellera pas la convention.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 21 heures 30

Les Membres du Conseil de la Communauté du Jura Alsacien : EMARGEMENT

COMMUNES	Noms/prénoms des délégués	Fonction à la CCJA	PRESENCE	EMARGEMENT
BENDORF	Antoine ANTONY	Délégué	PRESENT	
	Christiane BLONDE	Délégué	PRESENT	
BETTLACH	Michel WITTIG	4 ^{ème} Vice-Président	PRESENT	
	Adrien SCHOEFFEL	Délégué	ABSENT	
BIEDERTHAL	Josiane BURKLE	Délégué	Pouvoir à M Jenni	
	Jean-Claude JENNI	Délégué	PRESENT	
BOUXWILLER	Dominique DIRRIG	5 ^{ème} Vice-Président	PRESENT	
	Serge AHERAS	Délégué	EXCUSE	
COURTAVON	Roger KOCHER	Délégué	PRESENT	
	Bernard PRACT	Délégué	ABSENT	
DURLINSDORF	Christian FUTTERER	Délégué	PRESENT	
	Yolande RUETSCH	Délégué	PRESENTE	
FERRETTE	Pierre BRAND	Délégué	Pouvoir à M MISSLIN	
	Jacques NOBLAT	3 ^{ème} Vice-Président	PRESENT	
	Maurice MISSLIN	Délégué	PRESENT	
FISLIS	Clément LIBIS	Délégué	PRESENT	
	Louis MONA	Délégué	Pouvoir à M Libis	
KIFFIS	Jean-Marc BRINGIA	Délégué	PRESENT	
	Maurice GRISWEG	Délégué	Pouvoir à M BRINGIA	
KOESTLACH	André LEHMES	Délégué	PRESENT	
	François KAUFFMANN	Délégué	PRESENT	
LEVONCOURT	Joseph GISSINGER	Président	PRESENT	
	Jean-Marie IRRLE	Délégué	PRESENT	
LIEBSDORF	Claudine MULLER	Délégué	PRESENTE	
	Alain THOMANN	Délégué	ABSENT	
LIGSDORF	Bernard BRUGGER	1 ^{er} Vice-Président	PRESENT	
	Guy BILGER	Délégué	PRESENT	
LINSDORF	Jean-Pierre LIBIS	Délégué	PRESENT	
	Jean-Paul FANKHAUSER	Délégué	PRESENT	
LUCELLE	Bernard FANKHAUSER	Délégué	Pouvoir à M FUETTERER	
	Alain POINTET	Délégué	Pouvoir à M HEINIS	
LUTTER	Rémy HALM	Délégué	EXCUSE	
	Bernadette DOLL	Délégué	EXCUSE	
MOERNACH	Bernard ENDERLIN	Délégué	ABSENT	
	Patrick STEMMELIN	Délégué	ABSENT	
OBERLARG	Ernest DIETLIN	Délégué	PRESENT	
	Dominique FROEHLI	Délégué	ABSENT	
OLTINGUE	André SCHERRER	Délégué	Pouvoir à M Linder René	
	René LINDER	Délégué	PRESENT	

